
BUDGETS DU FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS DE LA CTOI POUR 2019 ET 2020

PREPARE PAR : SECRETARIAT CTOI

OBJECTIF

1. Soumettre à l'examen du Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF), les niveaux de dépenses historiques et futurs du Fonds de participation aux réunions (FPR) en appui du processus annuel de prise de décision budgétaire

CONTEXTE

2. **Éligibilité** : Le Règlement financier de la CTOI (2014) détaille une série de critères d'éligibilité à l'accès au FPR de la CTOI. Cependant, l'exigence de base est que le demandeur doit être d'une « *Partie contractante en développement* », ce qui est défini comme toute Partie contractante (membre) qui entre dans la catégorie de revenu « faible » ou « moyen », selon les critères utilisés dans le plus récent calcul des contributions budgétaires annuelles de la CTOI (voir l'annexe du Règlement financier de la CTOI).
3. Un critère d'exclusion central est que toute Partie contractante de la Commission qui est en retard dans le paiement de ses contributions financières à la Commission n'a pas le droit de bénéficier du FPR si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur au montant des contributions dues par elle pour les deux années civiles précédentes.
4. **Commission et organes subsidiaires** : 14 organes sont actuellement couverts par le FPR : neuf organes scientifiques (7 groupes de travail, le CTPG et le Comité scientifique), quatre organes non-scientifiques (CTCA, CTEP, GTMOMCG et le Comité d'application) ainsi que la Commission.
5. **Historique des dépenses** : Les dépenses totales du FPR sur le budget ordinaire de la CTOI et sur des sources extrabudgétaires pour la période 2010 à 2017 étaient de 1 663 692 USD (Tableau 1). Sur ce montant, 1 212 312 USD provenaient du budget ordinaire de la CTOI (y compris l'allocation initiale sur les « fonds accumulés »). Un montant additionnel de 451 380 USD a été fourni par des partenaires externes sous la forme de contributions extrabudgétaires.

Tableau 1. Historique des dépenses sur le Fonds de participation aux réunions de la CTOI, y compris la répartition initiale des « fonds accumulés », le budget ordinaire et les sources extrabudgétaires pour la période 2010-17.

Année	Dépenses totales (USD)	Dépenses engagées du budget régulier (USD)	Dépenses engagées extrabudgétaires (USD)	Source extrabudgétaire
2010	57 429	57 429	0	Allocation initiale du FPR des « fonds accumulés » (200 000 USD)
2011	157 186	157 186	0	
2012	195 502	108 263+17 747*	69 492	Australie *Frais de gestion du projet FAO 2010-12.
2013	315 952	240 547	75 405	Australie
2014	242 517	118 517	124 000	Australie, Projet BOBLME, Projet thonier ZADJN
2015	207 073	118 656	88 417	Australie, Chine, Projet thonier ZADJN
2016	285 088	211 022	74 066	Australie, Chine, Projet thonier ZADJN
2017	202 945	182 945	20 000	Chine
TOTAL	1 663 692	1 212 312	451 380	

DISCUSSION

6. Notant que les deux premières années du FPR ont été financées par des « fonds accumulés » et que le processus n'avait pas encore été pleinement développé, les dépenses annuelles moyennes pour les six années suivantes (2012-2017) pourraient être considérées comme un meilleur reflet des besoins du FPR. La dépense moyenne totale pour la période 2012-2017 était de 241 153 USD.
7. La contribution du budget ordinaire s'élève à 200 000 USD et les contributions extrabudgétaires sont donc essentielles pour satisfaire à la demande actuelle du FPR et les membres et partenaires devraient être encouragés à contribuer au FPR.

Tableau 2. Dépenses proposées et prévues en 2018-20.

Année	Prévision des dépenses totales (USD)	Budget régulier (USD)	Extrabudgétaire (USD)	Sources extrabudgétaires
	<i>Budgétisé</i>	<i>Prévu</i>		<i>Reçu</i>
2018	249 439	200 000	49 439,	Australie et Chine
2019	290 000	200 000	90 000	À déterminer
2020	290 000	200 000	90 000	À déterminer

RECOMMANDATION(S)

8. Le CPAF **PREND NOTE** du document IOTC-2018-SCAF15-08 et de la base du budget projeté dans ses délibérations sur le budget du Fonds de Participation aux Réunions.
9. Le CPAF **PREND NOTE** de l'importance des contributions extrabudgétaires pour satisfaire à la demande actuelle du FPR.